

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/18

Sur le rapport de Michel LAN

Budget de l'Etat Spécial de Territoire – Décision modificative n° 1 de 2017

La décision modificative N° 1 de 2017 de l'Etat Spécial de Territoire (EST - CT4) du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est équilibrée en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement	- 120 000,00 €
Investissement	- 3 946 527,00 €

La dotation de gestion du Territoire de l'exercice 2017 est donc modifiée de la manière suivante :

	Budget Primitif 2017	Décision Modificative N°1 de 2017	Dotation 2017
Dotation fonctionnement	16 432 580,00 €	- 120 000,00 €	16 312 580,00 €
Dotation d'investissement	18 980 175,00 €	- 3 946 527,00 €	15 033 648,00 €

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif 2017 adopté le 15 décembre 2016 ;
- La saisine du Président de la Métropole pour la détermination du montant de la dotation de gestion du territoire, qui comprend une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement, en date du 22 mars 2017 ;
- Le projet de décision modificative N° 1 de 2017 de l'Etat Spécial de Territoire.

Considérant

- Que l'Etat Spécial de Territoire, prévu à l'article L. 5218-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;
- Que l'Etat Spécial de Territoire est voté par chapitre en fonctionnement et en opérations sous mandats en investissement.

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'adopter la décision modificative N° 1 de 2017 de l'Etat Spécial de Territoire du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, arrêtée au montant suivant, équilibrée par section :

Fonctionnement	- 120 000,00 €
Investissement	- 3 946 527,00 €

Article 2 :

D'approuver la modification des montants de la dotation de gestion du Territoire comme suit :

Dotation de fonctionnement	16 312 580,00 €
Dotation d'investissement	15 033 648,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13 abstentions : Magali GIOVANNANGELI, Daniel FONTAINE, Denis GRANDJEAN, Hélène LUNETTA, Muriel HENRY, Monique RAVEL, Sylvie FANEGO, Maurice CAPEL, Antoine DI CIACCIO, Dominique HONETZY, Christiane PETETIN, Patrick PIN, Joëlle MELIN

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-18-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-18-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017